

Barème au 01/04/2022 – La remise d'une note est obligatoire

### Honoraires de Transaction

Jusqu'à	50.000 €			4.500 €
De	50.001 €	à	120.000 €	5.900 €
De	120.001 €	à	140.000 €	6.900 €
De	140.001 €	à	160.000 €	7.900 €
De	160.001 €	à	200.000 €	8.900 €
De	200.001 €	à	500.000 €	4,50 %
A partir de	500.001 €			4,00 %

Honoraires TTC à la charge du vendeur calculés sur la base du prix de vente figurant au mandat, TVA au taux en vigueur de 20,00 % incluse. Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

### Honoraires de Gestion

5,50 % HT des sommes encaissées (à l'exception du dépôt de garantie) à la charge du bailleur.

### Honoraires de Location

#### Locaux à usage d'habitation :

Selon les dispositions de la loi ALUR, les honoraires de location sont plafonnés :

- en zones très tendues, à 12 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable,
- en zones tendues, à 10 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable,
- en dehors de ces zones, à 8 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable.

Ces honoraires concernent uniquement les prestations de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail.

Les honoraires pour la réalisation de l'état des lieux sont plafonnés à 3 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable, quelle que soit la zone concernée.

A la charge du locataire : pour l'ensemble de ces prestations (visites, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux), les honoraires TTC n'excéderont pas un mois de loyer charges comprises.

A la charge du propriétaire bailleur : pour l'ensemble de ces prestations (visites, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux), les honoraires TTC n'excéderont pas un mois de loyer charges comprises. A cela s'ajoutent des honoraires d'entremise pour un montant forfaitaire de 150,00 €.

#### Locaux à usage professionnel ou commercial :

20,00 % HT du loyer annuel hors charges à la charge du locataire.

### Honoraires de Rédaction d'acte

#### Contrat de bail hors mandat : (honoraires appliqués au propriétaire et au locataire)

Logement d'une surface inférieure ou égale à 28 m <sup>2</sup> :	3,50 € / m <sup>2</sup>
Logement d'une surface supérieure à 28 m <sup>2</sup> :	99 €

Avenant au contrat de bail : (honoraires à la charge du demandeur) : 150 €

Compromis de vente hors mandat : (honoraires à la charge de l'acquéreur) : 199 €